

Même si le Comité reconnaît que les activités de Petro-Canada ont contribué à la canadienisation de l'industrie pétrolière, et s'il est d'accord en principe avec l'idée d'une présence canadienne accrue, il s'oppose néanmoins à ce que la canadienisation se fasse au prix d'une loi discriminatoire. Le Comité estime, en conséquence, que les acquisitions de Petro-Canada ne doivent pas être le fait d'une politique qui utilise notre société pétrolière nationale à de telles fins.

#### **(5) Aide étrangère**

Par l'intermédiaire de sa filiale à propriété exclusive, en l'occurrence la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale (CPCAI), Petro-Canada a servi les fins de la politique étrangère canadienne en distribuant de l'aide bilatérale. Mettant à contribution les ressources administratives de Petro-Canada ainsi que les méthodes et les connaissances de l'industrie pétrolière, la CPCAI est venue en aide aux pays du Tiers-Monde admissibles à l'aide canadienne, qui doivent importer une partie ou la totalité du pétrole dont ils ont besoin. Nos connaissances spécialisées et nos techniques ont été mises à profit pour assurer les services offerts à contrat. Même s'il est conditionnel, le programme d'aide a profité aux pays bénéficiaires aussi bien qu'à l'industrie pétrolière canadienne. Le Comité conclut que c'est là un aspect positif des activités de Petro-Canada, et qu'on doit le maintenir advenant la privatisation de l'entreprise.

#### **(6) Recherche dans le domaine de l'énergie**

Même si on peut considérer la recherche et le développement comme une autre facette de la sécurité énergétique, le Comité estime nécessaire d'en traiter séparément. Mis à part ses recherches sur l'extraction et le traitement des hydrocarbures lourds, Petro-Canada s'est adjoint une entreprise à capital de risque – Canertech – dont le rôle consiste à promouvoir la recherche dans le domaine de la conservation et des sources d'énergie de remplacement dans le secteur privé canadien. Au cours de ses quatre années d'existence, Canertech a acquis des participations dans diverses petites entreprises et a collaboré à des projets de recherche, mais elle n'a pas eu l'effet catalyseur escompté. La dégringolade des prix du pétrole et le peu d'intérêt démontré par Petro-Canada n'ont fait qu'aggraver la situation.

Le Comité ne voit pas Petro-Canada devenir le conglomérat plus diversifié qui voudrait entreprendre de telles opérations, et il en conclut que la société d'État n'était pas le véhicule approprié pour ce genre de recherche et développement. Néanmoins, le Canada a besoin d'un organisme pour mener les diverses recherches en énergie qui, jusqu'ici, relevaient de la Division de l'énergie du Conseil national de recherche. Il importe donc que le gouvernement précise à qui incombera cette responsabilité dans l'avenir.